

0DÉPARTEMENT

de la Vendée

TRIVALIS

ARRONDISSEMENT

La Roche-sur-Yon

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du comité

65 délégués

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Nombre de délégués en exercice

65 délégués

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juin à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical de Trivalis.

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

PATRICE AUBERNON	MICHEL COUMAILLEAU	ARNAUD PRAILE
STEPHANE NICOLEAU	PATRICE BERNARD (arrivé à 9h52 juste avant l'élection du 4 ^{ème} Vice-président)	JEAN-PIERRE RATOUIT
VINCENT JOLLY	ALBERT BOUARD	ANNE BOISTEAU-PAYEN
ANTOINE JOSSE	ROMAIN LEYMONERIE	ANTHONY BONNET
BENEDICT ROLLAND	YVON PRAUD	CLAUDE DURAND
JEAN-CLAUDE BIRON	LOIC CHUSSEAU	DAMIEN GRASSET
BERNARD BESSONNET	SONIA GINDREAU	HRISTOPHE HOGARD
JEAN-FRANCOIS BIRON	PATRICK VILLALON	PIERRICK THOMAS
OLIVIER COSTE	NICOLAS BOISSEAU	
DIDIER GENTIL	ANTOINE METAIS	
JEAN-CHRISTOPHE PORHCER (arrivé à 9h45 juste avant l'élection du 4 ^{ème} -Vice-président)	CHRISTOPHE MOREAU	
CLAUDE VILLAIN	ERIC BARBOT	
PHILIPPE BRIAUD	STEPHANE BOUILLAUD	
MURIELLE GUILBAUD	DOMINIQUE GATINEAU	
GUY PLISSONNEAU	CHANTAL RAGOT	
FRANCOIS CAUMEAU	PASCAL COUSIN	
ETIENNE FORT	LIONEL GAZEAU	
ALEXANDRA GABORIAU	NICOLAS JAUNET	
PATRICE GABORIT	ALAIN PERAUDEAU	
NINON GREAU	ALAIN SCHMUTZ	
CLAIRE MAURIAT	YANNICK SOULARD	
MICHEL PAILLUSSON	GILBERT LEROUX	

Excusés ayant donné pouvoir :

M YOANN GUILLONNEAU ayant donné pouvoir à M JEAN-CLAUDE BIRON
M LANDRY RONDEAU ayant donné pouvoir à M CHRISTOPHE HOGARD

Excusés représentés :

M JEAN-EUDES CASSES représenté par Mme ALEXIA BOUTIN
M LOIC PERON représenté par M MICKAEL MICHON
M PIERRE DILLANGE représenté par M THIERRY COUILLAUD
M FRANCK GRAVELEAU représenté par M CHRISTIAN MERLET

Excusés : JEAN-CLAUDE FLEURY, CATHERINE ROUX, GUY AIRIAU, NICOLAS HELARY, DONATIEEN CHEREAU, JEAN FERRAND, PASCAL PAQUEREAU

1. Installation des délégués

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET, président, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Guy PLISSONNEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le comité (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du comité, Monsieur Albert BOUARD, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 54 délégués présents (présents et excusés représentés) et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le comité a désigné trois assesseurs : Madame Ninon GREAU, Madame Alexia BOUTIN et Monsieur Nicolas JAUNET

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 (cinquante-six)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 (un)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 (zéro)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 55 (cinquante-cinq)
- f. Majorité absolue 28 (vingt-huit)

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Damien GRASSET	55	Cinquante-cinq

2.5. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Damien GRASSET a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Damien GRASSET élu président, le comité a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par **délibération** le nombre de postes de vice-présidents, le président a ensuite invité le comité à procéder à l'élection de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 (cinquante-six)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1 (un)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]55 (cinquante-cinq)
- f. Majorité absolue.....28 (vingt-huit)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Guy PLISSONNEAU	55	Cinquante-cinq

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Guy PLISSONNEAU a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 (cinquante-six)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]54 (cinquante-quatre)
- f. Majorité absolue.....28 (vingt-huit)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Yannick SOULARD	54	Cinquante-quatre

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Yannick SOULARD a été proclamé deuxième vice-présidente et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 (cinquante-six)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0 (zéro)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Alexandra GABORIAU	48	Quarante-huit
Monsieur Etienne FORT	8	Huit

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Madame Alexandra GABORIAU a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jean-Claude BIRON	56	Cinquante-six

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Jean-Claude BIRON a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Stéphane BOUILLAUD	56	Cinquante-six

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Stéphane BOUILLAUD a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 3 (trois)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 55 (cinquante-cinq)
- f. Majorité absolue 28 (vingt-huit)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Lionel GAZEAU	55	Cinquante-cinq

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Lionel GAZEAU a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Christophe HOGARD	56	Cinquante-six

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Monsieur Christophe HOGARD a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Loïc CHUSSEAU	56	Cinquante-six

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Monsieur Loïc CHUSSEAU a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.



3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 3 (trois)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 55 (cinquante-cinq)
- f. Majorité absolue 28 (vingt-huit)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Jean-François BIRON	55	Cinquante-cinq

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Monsieur Jean-François BIRON a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Antoine METAIS	56	Cinquante-six

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Monsieur Antoine METAIS a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 (zéro)
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 58 (cinquante-huit)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 (zéro)
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2 (deux)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 56 (cinquante-six)
- f. Majorité absolue 29 (vingt-neuf)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Romain LEYMONERIE	56	Cinquante-six

3.11.2. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

Monsieur Romain LEYMONERIE a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations

Monsieur Jean-Christophe PORCHER est arrivé à 9h45 juste avant l'élection du 4^{ème} Vice-président et a participé au vote

Monsieur Patrice BERNARD est arrivé à 9h52 juste avant l'élection du 4^{ème} Vice-président et a participé au vote

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 juin 2026, à 10 heures 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 9 Juin 2026



Syndicat mixte départemental d'études
et de ~~travaux~~ déchets ménagers
et assimilés de la Vendée

Le Président,

Damien GRASSET

Le délégué
le plus âgé,

Les assesseurs,

Le secrétaire,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026



ID : 085-258502962-20260609-D065_COS090626-DE